



## RECONFINEMENT. MAINTENIR L'OUVERTURE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

**HA NI KRAQUIET ADARRE !  
DIGOR E CHOMO AN TI-KÊR, AVAT !**

Pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain du vendredi 30 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 minimum. La mairie de Plouguerneau a adopté dans la foulée un plan de continuité des activités pour maintenir ouvert le maximum de services publics locaux.

Comme lors du précédent confinement, la continuité du service public sera de nouveau garantie aux Plouguerneennes et Plouguerneens. Tous les services publics de guichet sont maintenus : l'accueil en mairie est assuré aux jours et horaires habituels, le service de l'État civil reste ouvert tout comme le service urbanisme et le CCAS. Les déplacements devant être limités et justifiés, le **contact par téléphone est à privilégier et la prise de rendez-vous recommandée.**

**L'Espace Culturel Armorica et l'Espace jeunes sont fermés** jusqu'à nouvel ordre. Même chose pour les salles municipales, les équipements sportifs sauf pour le sport professionnel et les pratiques scolaires et périscolaires. Le prêt de matériel est lui aussi suspendu. La **médiathèque** a remis en place son service de prêt de documents à emporter (voir p.4)

Du côté des écoles, la **restauration scolaire et les accueils périscolaires sont assurés.** C'est également le cas du **Multi-accueil qui reste ouvert** sous protocole renforcé et conserve sa capacité d'accueil de 30 places.

Enfin, **les équipes des services techniques poursuivent leurs missions** d'entretien des espaces publics et des bâtiments, ainsi que les projets et chantiers d'aménagement en cours.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



En raison des conditions sanitaires actuelles, la **cérémonie du 11 novembre** prochain se déroulera en format restreint et sera fermée au public.

## CE SAMEDI, À VOS FOUETS ET PLATS !



Médiathèque de Plouguerneau

Nous avons envisagé de cuire vos fars dans le four à bois mobile de l'association « Strejou Glas Gwiseni » avec Jean-René Guillerm devant la médiathèque le samedi 7 novembre prochain. **Si nous changions de lieu ? Et que finalement chacun cuit le sien de son côté ce samedi après-midi ?** Far sucré, far salé, fars gwen, fars du, fars teo, dites-nous quel type de far vous avez préparé et partagez votre photo en plus de votre recette sur la page Facebook de la médiathèque !

## COLLECTE DES DECHETS DASTUM AR RESTACHOU

Contact « Gestion des déchets » de la CCPA : **02 30 06 00 31** (ligne directe).

### PROCHAINES COLLECTES :

- **Zone A : jeudi 5 novembre (impair)**
- **Zone B : vendredi 13 novembre (pair)**

## CUISINE MUNICIPALE ROLL BOUED AR SIZHUN

**LUNDI 9 NOVEMBRE** : potage\*, duo de carottes bio du *Vieux Potager*, burger de veau & céréales gourmandes, fromage et fruit.

**MARDI 10 NOVEMBRE** : potage\*, salade fromagère, blanquette de veau bio à l'ancienne & duo de haricots, flan caramel.

**MERCREDI 11 NOVEMBRE** : potage\*, salade thonino, escalope à la crème & légumes grillés, fruit.

**JEUDI 12 NOVEMBRE** : potage\*, chou-fleur bio du *Vieux potager*, émincé de bœuf à la chinoise & pâtes bio, fromage blanc bio.

**VENDREDI 13 NOVEMBRE** : velouté de courge musquée de Provence, pizza végétarienne, fromage à la coupe et fruit.

**SAMEDI 14 NOVEMBRE\*** : potage, rilette de la mer, tripes à la bretonne, pommes de terre anglaises, île flottante.

**DIMANCHE 15 NOVEMBRE\*** : potage, mousse de canard au porto, filet mignon aux pruneaux & garniture, pâtisserie.

\* portage de repas

## INFORMATIONS DIVERSES KELEIER A BEP SEURT

> **Erratum** : dans la rubrique « État civil » du BIM de la semaine dernière, une coquille a été relevée. Un prénom a été oublié, celui de Sacha Gaspard COUSQUER TRÉPOS.

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ | DEMOKRATELEZH NES

## PERMANENCES DE QUARTIERS MAINTENUES SUR RENDEZ-VOUS

Chaque premier samedi du mois, des permanences de quartiers sont organisées aux quatre coins de la commune. En cette période de reconfinement, les élu-e-s souhaitent plus que jamais garder le lien avec les habitants. Les référents de quartiers tiendront donc leurs permanences ce samedi 7 novembre de 10h à 12h dans les lieux habituels. Toutefois, **vous devez impérativement prendre rendez-vous par mail au préalable et respecter les gestes barrières lors de votre venue\***.



**BRUNO BOZEC**

élu référent de Lilia

> [bbozec@plouguerneau.bzh](mailto:bbozec@plouguerneau.bzh)



**ANNE-MARIE LE BIHAN**

élu référente du bourg

> [amlebian@plouguerneau.bzh](mailto:amlebian@plouguerneau.bzh)



**CÉCILE DECLERCQ**

élu référente du Grouaneg

> [cdeclercq@plouguerneau.bzh](mailto:cdeclercq@plouguerneau.bzh)



**CHRISTIAN LE GOASDUFF**

élu référent de St Michel

> [clegoasduff@plouguerneau.bzh](mailto:clegoasduff@plouguerneau.bzh)

\*Avant de vous rendre à votre rendez-vous, vous devez remplir une attestation dérogatoire de sortie et cocher la case n°7, « se rendre dans un service public ».

TRAVAUX PUBLICS | LABOURIOU AR GUMUN

## NOUS AMÉLIORONS NOTRE CADRE DE VIE

### C'EST TERMINÉ

- > Curage des fossés du Grouaneg ;
- > Réfection des peintures dans deux classes de l'école publique du Petit Prince.

### C'EST EN COURS

- > Aménagement rue d'Armorique ;
- > Empierrement du trottoir rue des venelles au bourg ;
- > Réfection de la sacristie de l'église.

### ÇA VA DÉMARRER

- > Aménagement de l'entrée d'agglomération à Kerfere (sécurisation de la traversée de la voie bleue).

# LE RECONFINEMENT DE A À Z

Pour avoir une vue d'ensemble des services et lieux fermés et ceux accessibles, jetez un œil sur l'abécédaire du reconfinement.

## Activités associatives

Suspendues jusqu'à nouvel ordre.

## Appli « TousAntiCovid »

Installation proposée depuis le 22 octobre.

## Attestation dérogatoire

À remplir à chaque sortie du domicile depuis le 30 octobre.

## Accueil mairie

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et mardi et samedi de 9h à 12h.

Contact : 02 98 04 71 06 ou [mairie@plouquerneau.bzh](mailto:mairie@plouquerneau.bzh)

## Accueil périscolaire

Assuré par Familles Rurales sur les deux sites.

## Accueil de loisirs

### du mercredi

Assuré par Familles Rurales.

## Accueil « Vie associative »

Ouvert sur rendez-vous.

## Activités nautiques et navigation de plaisance

Interdites depuis le 30 octobre.

## Bars et cafés

Fermés depuis le 30 octobre.

## CCAS

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Contact : 02 98 04 59 52 ou [ccas@plouquerneau.bzh](mailto:ccas@plouquerneau.bzh)

## Cérémonies religieuses

Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes.

## Chantiers municipaux

Poursuite des activités.

## Cimetières

Ouverts.

## Commerces

Fermés sauf commerces « essentiels ». « Click & collect » possible.

## Compétitions sportives

Suspendues jusqu'à nouvel ordre. Compétitions professionnelles autorisées.

## Cuisine centrale

Poursuite de l'activité : restauration scolaire et portage à domicile.

## Espace Culturel Armorica

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

## Eau et assainissement

Ouvert. *En cas d'urgence :* 02 30 26 02 82 ou [sea@pays-des-abers.fr](mailto:sea@pays-des-abers.fr)

## Déplacements

Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.

## Déchetterie

Ouverte aux jours et horaires habituels.

## Écoles du Petit Prince & école du Phare

Ouvertes. Masque obligatoire dès le CP.

## Écoles Saint Joseph, Sainte Thérèse et Diwan

Ouvertes. Masque obligatoire dès le CP.

## Ehpad des Abers

Visites autorisées.

## Espace jeunes

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

## Fêtes et animations publiques, grands événements et festivals

Interdits depuis le 30 octobre.

## Funéraire

Mise en bière immédiate. Soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du Covid.

## Hôtel de communauté du Pays des abers (CCPA)

Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15.

Contact : 02 98 37 66 00 ou [accueil@pays-des-abers.fr](mailto:accueil@pays-des-abers.fr)

## Inhumations

Autorisées, jauge de 30 pers.

## Lieux de culte

Ouverts, sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 pers.

## Livraisons

Autorisées avec « contacts minimums », la signature reste demandée.

## Locations de salles et

### prêts de matériels

Suspendus jusqu'à nouvel ordre.

## Marché hebdomadaire

Ouverts, mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences.

## Maison de l'Emploi

Permanence maintenue uniquement en matinée et sur rendez-vous.

Contact : 02 90 85 30 12 ou [accueil.emploi@pays-des-abers.fr](mailto:accueil.emploi@pays-des-abers.fr)

## Mariages

Autorisés en mairie, 6 pers. maximum. Fêtes interdites.

## Médiathèque

Service de prêt à emporter.

Contact : 02 98 37 13 75 ou [mediatheque@plouquerneau.bzh](mailto:mediatheque@plouquerneau.bzh)

## Multi-accueil

Ouvert sous protocole renforcé avec capacité d'accueil de 30 places maintenue.

## Ordures ménagères

Service fonctionne normalement.

## Office de tourisme

Fermé jusqu'à nouvel ordre.

## Installations extérieures et aires de jeux

Ouvertes.

## Plages

Accès à toutes les plages autorisé avec respect des consignes sanitaires.

## Pratiques sportives individuelles en plein air

Autorisées et sur présentation d'une attestation dérogatoire.

## Pratiques sportives collectives en lieux couverts et/ou en plein air

Non autorisées jusqu'à nouvel ordre.

## Rassemblements publics

Interdits si plus de 6 pers. *Sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).*

## Restaurants

Fermés depuis le 30 octobre. Plat à emporter possible.

## Tabacs et magasin de vapotage

Ouverts.

## Taxis

Autorisés avec respect des gestes barrières.

## Transports scolaires et collectifs

Autorisés.

## Urbanisme

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h. Appels téléphoniques à privilégier et prise de rendez-vous recommandée.

Contact : 02 98 04 59 61 ou [urbanisme@plouquerneau.bzh](mailto:urbanisme@plouquerneau.bzh)



MÉDIATHÈQUE | MEDIAOUEG

# RETOUR DES TRÉSORS À EMPORTER !

JOURS & HORAIRES HABITUELS | SERVICE GRATUIT POUR LES ABONNÉS



Bonne nouvelle pour les accros de culture : le service d'emprunt de documents en mode « drive » est remis en place depuis le 4 novembre dernier. Le principe : vous réservez, vous prenez rendez-vous et vous récupérez votre commande dans le hall d'entrée de la médiathèque.

## MODE D'EMPLOI

**1 > Connectez-vous à votre compte lecteur**, sélectionnez le(s) document(s) que vous souhaitez emprunter et **réservez-le(s)**. *Identifiants oubliés ? Envoyez-nous un mail à [mediatheque@plouguerneau.bzh](mailto:mediatheque@plouguerneau.bzh)*

**2 > Un mail vous sera envoyé** pour vous indiquer quand les documents seront prêts avec un lien pour s'inscrire sur un agenda en ligne.

**3 > Ramenez les documents empruntés** à la médiathèque - ils seront mis en « quarantaine » - et **retirez les documents que vous avez réservés** à la date et à l'horaire que vous aurez choisis\*.

## DOCUMENTS RÉSERVABLES POUR CE SERVICE :

- Tous les documents. Seuls les **disponibles** pourront vous être servis ;
- **12 livres, CD, DVD, revues** (2 nouveautés maximum) par carte de lecteur.

**Vous n'avez pas de mail ?** Appelez-nous au **02 98 37 13 75**. Nous vous accompagnerons pour votre réservation. Nous pouvons aussi vous préparer sur demande une sélection personnalisée en fonction de vos centres d'intérêts ou des sacs surprises !

Retrouvez la procédure de réservation en ligne sur <https://urlz.fr/e9Na>  
Pour tout comprendre du service des « Trésors à emporter », visionnez la vidéo explicative sur <https://youtu.be/4OsG55oQ98U>

\*Avant de vous rendre à la médiathèque, vous devez remplir une attestation dérogatoire de sortie et cocher la case n°7, « se rendre dans un service public ».

ESPACE CULTUREL ARMORICA  
KREIZENN SEVENADUREL

## PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT MISE EN PLACE

L'Espace Armorica a fermé ses portes au public depuis le début du confinement le 30 octobre, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Les spectacles du mois de novembre, annulés, font l'objet d'un remboursement. Ils s'agit des 5 spectacles suivants :

- « **Comme c'est étrange** », spectacle du 8 novembre
- « **Le Ladakh** », ciné doc du 10 novembre
- « **L'Effet Paganini** », spectacle du 15 novembre
- « **Les jardins de l'Alma** », conte du 28 novembre
- « **Miam-Miam** », ciné concert du 29 novembre

## FAITES VOTRE DEMANDE !

Toutes les personnes ayant acheté des billets pour l'un ou plusieurs de ces spectacles ont reçu un mail les invitant à se faire rembourser.

Chaque demande, à réaliser d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2020, devra être composée :

- des **billets originaux** *sauf si vous avez opté pour le retrait à l'Armorica ou à l'Office de Tourisme.*
- d'un **RIB** sur lequel effectuer le remboursement
- du **document joint** par mail dûment complété

Les dossiers de remboursement peuvent être déposés à l'accueil de la mairie ou par voie postale à l'adresse de cette dernière.

Des questions ? Contactez Camille Le Deun à [cledeun@plouguerneau.bzh](mailto:cledeun@plouguerneau.bzh)

**CALENDRIER DES POMPIERS 2021 :** la tournée des calendriers des pompiers de Plouguerneau va débuter. Elle s'effectuera en uniforme et cette année un protocole strict sera appliqué par vos pompiers : port du masque, lavage des mains au gel hydroalcoolique après chaque passage, tout en restant à l'extérieur de votre domicile. Pour éviter de manipuler la monnaie merci de prévoir le montant de votre don ou de privilégier le chèque. Merci pour l'accueil que vous nous réserverez.

**ASSOCIATION LANVAON :** afin de respecter au mieux les restrictions sanitaires, l'assemblée générale se déroulera cette année en ligne, vendredi 13 novembre à partir de 18h. Les adhérent(e)s recevront par mail un lien de connexion. Toute autre personne intéressée peut en faire la demande à [contact@lanvaon.bzh](mailto:contact@lanvaon.bzh). L'ordre du jour sera : Dépenses réelles des travaux engagés, Financement des travaux, Bilan de l'annulation des animations liée au Covid-19, Compte de résultat, Budget prévisionnel

2021, Projets 2021 et Questions diverses. Votre participation est importante, nous comptons sur vous !

**APEL DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH :** notre manifestation est annulée en raison du confinement En raison du confinement national, le kig ha farz de l'APEL de l'école Saint Joseph prévu le 15 novembre est annulé.

**PAS :** dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et pour appliquer les mesures gouvernementales faisant suite au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid -19, les activités du P.A.S sont suspendues pour les prochaines semaines jusqu'à nouvel ordre. Prenez soin de vous et de vos proches !

**ADMR DES 2 ABERS :** malgré la crise sanitaire et le confinement, l'association continue ses interventions au domicile des personnes. Les salariés sont munis d'équipement de protection individuel. N'hésitez pas à nous contacter ! Tél : 02 98 04 87 41.

**FRANCE ALZHEIMER 29 :** toutes les actions de France Alzheimer 29 nécessitant un accueil physique sont suspendues. Une permanence d'accueil téléphonique est maintenue au 02 98 44 90 27 du lundi au vendredi. Des entretiens individuels par téléphone peuvent être proposés par les psychologues de l'association sur demande par téléphone ou par mail. Contact : 02 98 44 90 27 ; [france.alzheimer29@orange.fr](mailto:france.alzheimer29@orange.fr)

**RESTOS DU CŒUR DE LANNILIS :** la campagne d'hiver démarre le 24 novembre prochain. Les inscriptions auront lieu le jeudi 12 novembre de 9h à 12h. Les personnes désirant bénéficier de l'aide alimentaire devront se présenter à cette date et aux heures indiquées ci-dessus au local de Lannilis munis d'une pièce d'identité ainsi que des justificatifs originaux de leurs ressources et de leurs charges. Restos du Cœur de Lannilis, 2 Allée Verte. Contact : 09 62 13 99 14. [restoducœur.lannilis@orange.fr](mailto:restoducœur.lannilis@orange.fr)

## Les petites annonces | Traon a bep seurt

---

### À VENDRE | DA WERZHAÑ

> 2 radiateurs blancs à eau de marque Easy life pour chauffage central, 2000W, 2 m x 60 cm. État neuf, jamais servi. Prix : 100 € l'unité. Contact : 02 98 10 54 93.

### TROUVÉ | KAVET

> Barre de charrette avec prénoms gravés : Pauline Gabi Matthieu, rue Kenan Vihan. Tél : 02 98 37 13 62 HR.

### AUTRE | ALL

> Maison à louer de 120m<sup>2</sup> au bourg, séjour cuisine 51m<sup>2</sup>, cellier, 2 sdb, 3 chambres, jardin cabanon. Loyer : 650 € + charges. Tél : 07 86 84 37 05.  
> Recherche pâture pour deux chevaux habitués à vivre dehors toute l'année sur Plouguerneau ou Guissény. Clôture, poste, entretien de la parcelle et visite quotidienne assuré par nos soins. Joignable au 07 78 64 85 64 ou 06 59 77 96 38.

> Cherche femme de ménage à Curnic (Guissény), chèque emploi service. Très bonne rémunération ! Tél : 02 98 25 60 74.

> Couple un enfant cherche maison isolée style breton à louer à l'année, 2-3 chambres + jardin + cheminée secteur Ploudalmézeau, Saint Pabu, Lannilis, Plouguerneau, Landéda. Ni maison de village, ni lotissement. À partir de 01/21. Loyer max : 650 € cc. Tél : 06 48 56 78 34.

> L'association AYA de Porspoder est à la recherche de 2 nouveaux créateurs ! Envoie ta candidature par mail à [ayaateliers@gmail.com](mailto:ayaateliers@gmail.com) ou via le formulaire sur le site internet [www.ayaboutique.fr/contact/je-postule/](http://www.ayaboutique.fr/contact/je-postule/) Joins des photos de ta production et de présenter toi et ton travail. Toute candidature sera étudiée.

> Cherche location maison avec 2 chambres Plouguerneau bourg ou Lilia. Loyer : 500 € cc. Tél : 06 09 40 22 34.

> Cherche terrain constructible, hors lotissement, environ 800 m<sup>2</sup>. Tél. 06 43 41 01 56

**VIVIERS DE BASSINIC** sont ouverts du mardi au samedi de 9h à 12h. Poissons, crustacés et coquillages ainsi que les traditionnels plateaux de fruits de mer. Cuisson gratuite ! Commandez au 06 83 87 66 69.

**VIVIERS BRETONS** vous accueillent pour la vente de poissons, crustacés et coquillages, du lundi au samedi de 8h à 12h. Fermés le 11 novembre 2020. Plateaux de fruits de mer et cuisson sur commande au 02 98 04 62 43 ou 06 07 19 65 71.

**LILIARM'OR** : bijoutier-Joaillier, réparations, fabrications et transformations, devis gratuit sur rendez-vous au 06 27 55 91 96. [contact@liliarmor.fr](mailto:contact@liliarmor.fr) ; [liliarmor.fr](http://liliarmor.fr)

**JEAN-MARC PICHON** : abattage, élagage, soins aux arbres, vente de paillage. Contact : 06 74 40 97 02 ou [jmpich@orange.fr](mailto:jmpich@orange.fr)

**FERME PIE NOIR & CIE** : magasin ouvert le vendredi de 17h à 19h et le samedi de 10h à 12h. Si besoin, hors ouvertures, contactez-nous au 06 61 96 31 76 ou au 06 84 15 04 56.

**BOULANGERIE TI-FOURN EUROPA** : les vacances sont déjà terminées. La boulangerie reprend du service à partir du mardi 10 novembre à 6h30. Ouverte aussi le mercredi 11 novembre de 7h à 13h et de 14h à 19h.

**CAMION PIZZA VERT** est présent le lundi au Grouaneg, le mardi et le samedi Place de L'Europe à Plouguerneau et le dimanche à Lilia. À partir de 18h00. Suivez notre actualité sur Facebook « camion pizza vert ». Tél : 06 07 61 85 29.

**NEONAUTIQUE** : nouveau à Plouguerneau ! Mécanicien nautique itinérant. Entretien et réparation moteurs et remorques, installation électronique et équipement. La saison de pêche est finie, c'est l'heure de l'hivernage des moteurs. Contact : [neonautique@gmail.com](mailto:neonautique@gmail.com) ; 06 26 26 38 51.

**MEGAGENCE** : devenez apporteur d'affaires et touchez 10% HT des commissions de vente. Venez faire partie de mon équipe de prescripteurs. Contactez-moi au 06 70 49 98 82 ou par mail à [laurent.fischietti@megagence.com](mailto:laurent.fischietti@megagence.com)

**MAINZEN CLAUDE CHRÉTIEN** : le cabinet de thérapie psycho-corporelle reste ouvert. Gestion du stress, réharmonisation corps-esprit... N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement. Bon courage à tous. Contact : 06 11 88 22 60 ; [mainzen@aol.com](mailto:mainzen@aol.com) ; [www.mainzen.com](http://www.mainzen.com)

**À FLEUR D'Ô** : la boutique reste ouverte. Elle ouvre en drive les matins de 9h à 12h et sur rendez-vous les après après-midi. Nous restons à vos côtés pour les moments heureux et moins heureux de la vie. Nous avons lancé le bouquet du confiné à découvrir sur notre page Facebook ou à l'entrée du magasin. Nous vous accueillerons à l'entrée dans le respect des gestes barrières. Gel à disposition des clients, port du masque obligatoire et désinfection de l'appareil à carte entre chaque client. Nous livrons sur Plouguerneau et les communes avoisinantes. Pour nous contacter : 02 98 04 55 00 ou 06 02 07 33 73.

### SANTÉ | YEC'HED

**LES INFIRMIÈRES DE LILIA** vous informent que la vaccination antigrippale a débuté le 17 octobre. Permanence au cabinet (mairie annexe de Lilia) le mercredi et le samedi de 9h à 10h et sur rendez-vous au 02 98 32 82 54.

**LE CABINET INFIRMIER KERVELLA** tient une permanence pour la vaccination antigrippale au cabinet (129 Kreis Ker Lilia) de 10h à 11h du lundi au samedi et sur rendez-vous au 02 98 30 02 74.

### CONTACTS UTILES | CHOMLEC' HIOÙ MAT DA C' HOUZOUT

**Mairie** : 02 98 04 71 06 - [mairie@plouguerneau.bzh](mailto:mairie@plouguerneau.bzh)

**CCAS** : 02 98 04 59 52 - [ccas@plouguerneau.bzh](mailto:ccas@plouguerneau.bzh)

**Multi-accueil** : 02 98 04 58 28 ; [multiaccueil@plouguerneau.bzh](mailto:multiaccueil@plouguerneau.bzh)

**Médiathèque** : 02 98 37 13 75 - [mediatheque@plouguerneau.bzh](mailto:mediatheque@plouguerneau.bzh)

**Gendarmerie** : 17 - **Police municipale** : 02 98 45 64 81

**Pompiers** : 18 - **Portable** : 112

**SNSM** : 06 61 03 83 99 - **Urgence mer** : 196

**Astreinte « Eau-Assainissement »** : 06 08 41 49 75

**Éclairage public** : 02 98 04 71 06 aux heures ouvrables.

**Défibrillateurs** : Office de tourisme, complexe sportif, salle Owen Morvan, bourg de Lilia, Maison de la mer et Maison des sources au Grouaneg.

### HORAIRES D'OUVERTURE | PEUR E VEZ DIGOR

**Mairie** : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et mardi et samedi de 9h à 12h. Tél : 02 98 04 71 06.

- **CCAS** : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.

- **Service urbanisme** : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

**Multi-accueil** : ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

**Médiathèque** : ouverte en mode « drive » mardi de 10h à 12h et 15h30 à 19h ; mercredi de 10h à 12h et 14h à 19h, vendredi de 15h30 à 19h, samedi de 10h à 17h. Fermée lundi et jeudi.

**Office de tourisme** : fermé jusqu'à nouvel ordre.

**Déchetterie** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi et les jours fériés. Tél : 06 14 21 65 19.

# JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19  
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de  
l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Fait à :

Le :

# JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19  
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dument identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de  
l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Fait à :

Le :

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

---

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.